

Compte-Rendu de la CAD

8^{eme} CETE

du **19 juin 2012**

PNT CETE

Déclaration des élus	2
CAD 2012	3
Organisation de la CAD	3
Les promotions	3
Liste des A+	3
Les avancements de points indiciaires	3
Les avancements d'échelon	4
Questions diverses	4
Contacts	5

DÉCLARATION DES ÉLUS

- Avenir des CETE

Nous vous rappelons nos revendications :

- le développement des missions d'avenir tout en maintenant les missions traditionnelles nécessaires aux services de l'État et des collectivités, avec les moyens adéquats,
- le maintien de tous les postes statutaires d'État et le recrutement de fonctionnaires et d'OPA pour faire face aux missions nouvelles,
- la mise en place du financement suffisant par l'État, le niveau actuel étant notoirement insuffisant,
- le maintien de tous les sites actuels, pertinents de part la connaissance des territoires et la proximité avec les élus,
- le maintien de l'ingénierie publique avec une véritable ouverture aux collectivités territoriales,
- l'arrêt immédiat de la RGPP.

La précipitation dans les décisions dogmatiques de l'ancien gouvernement doit nous permettre de tirer des enseignements pour ne pas reproduire les erreurs passées :

- incohérence de la délocalisation du SETRA qui a entraîné pour partie une perte du savoir faire et de l'expertise nationale et internationale de haut niveau,
- changement du statut de VNF en EPA *sui generis* qui a entraîné la suppression d'emploi public, remplacé par des emplois précaires de droit privé.

L'absence de garanties au-delà de l'illusion du "*tout va bien pendant 2 ans*" renforce auprès des personnels les sentiments d'insécurité et de méfiance, ce qui génère une perte de motivation et du stress pouvant conduire jusqu'à l'irréversible; pourtant l'adhésion des agents est essentielle pour la réussite du projet.

Il est donc primordial de lever les interrogations sur la fragilité juridique de l'établissement tel qu'il était prévu (risque de contentieux lié à la qualité "*in house*" d'ingénierie du CEREMA pour les services de l'État), de manière à rassurer les agents sur la pérennité de la structure.

L'urgence, face à la situation critique que traversent les services, impose une évolution rapide. La solution proposée par **FORCE OUVRIÈRE** et écartée par l'ancien gouvernement, de création d'un service à compétence nationale, constitue une réponse rapide et efficace pour assurer la continuité de nos missions pour l'État et les collectivités locales hors du champ concurrentiel.

FORCE OUVRIÈRE a refusé de ratifier le protocole d'accord du nouvel établissement public administratif, qui ne présente aucune garantie sérieuse sur l'avenir des agents et des missions. **FORCE OUVRIÈRE** refuse de signer un chèque en blanc à l'administration.

Il est urgent de mettre en place un dialogue constructif et ambitieux autour d'une vision stratégique concrète.

- Revalorisation du point d'indice CETE

FORCE OUVRIÈRE demande la revalorisation du point d'indice CETE, fixé à 5.033 € depuis le 1^{er} juillet 2010, et qui n'a pas évolué depuis cette date.

- Revalorisation des indemnités

FORCE OUVRIÈRE demande :

- La revalorisation des indemnités kilométriques, de repas, de nuitées,
- La création d'un régime indemnitaire comme d'autres corps de contractuels, RIN, RIL,

- La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA)

FORCE OUVRIÈRE réaffirme que la GIPA ne répond pas à l'exigence de revalorisation des salaires, elle est la négation du déroulement de carrière des agents, et ne constitue qu'un système de replâtrage. Nous demandons l'assurance que tous les agents concernés ont bien été recensés par leur service de gestion. C'est pourquoi, en qualité d'élus, nous demandons à connaître les bénéficiaires de cette mesure service par service.

CAD 2012

Le procès verbal de la CAD du 22 juin 2011 est adopté.

Organisation de la CAD

La CAD du 19 juin 2012 a regroupé tous les personnels PNT de tous les CETE et ceux du 8^{ème} CETE. Elle est composée du côté des représentants du personnel de 6 titulaires et 6 suppléants.

Une réunion d'harmonisation s'est tenue le 26 avril 2012.

Les promotions.

Au niveau du changement de classe, les possibilités retenues sont :

- 4 promotions de TSC en TSD,
- 3 promotions de AAC en AAD,
- 6 promotions de TSB à TSC,
- 2 promotions de TSA à TSB,
- 3 promotions d'assistant C à D
- 2 promotions d'assistant B à C,
- 2 promotions d'assistant A à B,

Au niveau du changement de catégorie Fonction Publique :

- 7 promotions de la catégorie B en A ont été retenues dont 5 au titre de TSD Senior (après avis de l'Inspecteur Général).

La permanence informe individuellement chaque agent concerné.

Liste des A+

- 3 agents inscrits sur la liste d'aptitude des postes A+ ont été retenus pour une promotion à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les avancements de points indiciaires.

Cela concerne la classe D :

- 6 avancements dans le grade Assistant D sur les 7 propositions,
- 13 avancements dans le grade TS D sur les 18 propositions.

Les avancements d'échelon.

Concernant les gains inférieurs suite à promotion :

- 9 avancements sur les 9 propositions,

Propositions à 3 ans et plus :

- 30 avancements sur les 30 propositions.

Propositions à 2 ans et 6 mois :

- 27 avancements sur les 30 propositions.

Propositions à 2 ans :

- 17 avancements sur les 20 propositions.

Du 1^{er} au 4^{ème} échelon pour les autres classes (exception Classe D) :

- 2 avancements sur les 2 propositions.

Tous ces résultats doivent être confirmés par le compte rendu officiel de la cellule de gestion des PNT SG/DRH/MGS/MGS3.

Le nombre de points consommés est de 2655 points et reste en deçà du GVT de 0,90%

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration de Mme Brigitte THORIN, Présidente de la CAD :

- - l'arrêt de la RGPP n'est pas de son ressort.
- - il n'y aura pas de régime indemnitaire pour les PNT car l'offre s'analyse globalement et la valeur du point CETE en tient compte. Quant à la revalorisation du point CETE, on attend celle du point Fonction Publique.
- - la GIPA est due aux PNT et les dossiers de refus de paiement de certaines Trésoreries Générales sont actuellement à l'étude.
- - le GVT sert à assurer l'enveloppe des avancements moyens et des promotions. Il est calculé en fonction de la masse indiciaire. On ne prend pas en compte les retraités. Le résultat de ce calcul pour 2012 est 0,81%. Si la totalité n'est pas consommée au cours d'un exercice, l'excédent ne pourra être utilisé que dans le respect des conditions statutaires. De même que si celui-ci s'avérait insuffisant, il faut pouvoir aller négocier avec le Contrôleur Financier. Le taux de GVT maximal, qui est de 0,90% (2692 points), a baissé cette année car la masse indiciaire a baissé. L'exercice d'attribution de nombre de points se fera sur le taux de 0,81% (2429 points) mais si on est en présence d'excellents dossiers et que l'on dépasse ce taux cela nous laisse une marge de manœuvre.
- - concernant les TSD senior, la DRH a souhaité que cela soit traité de manière définitive. Il n'y aura aucune remise en cause des acquis, mais il ne faut pas qu'une telle situation perdure. Ces TSD, exerçant souvent des fonctions de catégorie A, doivent être proposés en A par les

Directeurs de CETE si ceux-ci sont dans la réussite. Le travail de la DRH est d'obtenir auprès du Contrôleur Financier le nombre de postes nécessaires à leurs promotions. Ces postes entreraient dans un plan de requalification d'un B pour un A, et seraient obtenus pour la durée d'occupation de ce poste par l'agent. Le GVT maximal est là pour permettre de régler de telles situations. On ira donc au-delà des 0,81% pour arriver au nombre voulu. On recense à ce jour 23 TSD seniors, sur les 62 TSD, dont 10 sont retraitables, 8 sur des postes de catégorie B et 5 pour propositions de repyramidage. Le retour des services donne une proposition de repyramidage pour 7 TSD Seniors mais 5 seront retenus.

- - le bilan de gestion est présenté par M. Damien METIVIER. Les données ont été arrêtées au 31 mai 2012 et les données utiles à la création du CEREMA y ont été incluses. Les 411 agents se décomposent en 132 agents de catégorie A, 259 agents de catégorie B et 20 agents de catégorie C. L'âge moyen, étalé de 47 à 65 ans, est de 59 ans et la parité est de 67% d'hommes et de 33% de femmes. 62 agents sont à temps partiel, principalement à 80%.

CONTACTS

Élus en CAP

[François ARAQUE](#) – DGAC/SNIA

 01 44 64 32 65

[Michel GRIMALDI](#) – ENTE Aix

 04 42 37 20 07

Syndicat National

[Secrétariat FO-PETULTEM](#)

 01 40 81 24 20  01 40 81 24 13

[Bulletin d'adhésion](#)

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

**MEDDE - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**